



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 35 et 63

Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Projet de parc éolien à Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MARDI 2 OCTOBRE À SAINT-DAMASE

Québec, le 11 septembre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien à Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia*, par Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 2 octobre, à compter de 19 h 30, à la Salle paroissiale de Saint-Damase, 379, rue de l'Église**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se **terminera le 26 octobre 2012**.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 26 octobre 2012, ces documents peuvent être consultés à la **Caisse populaire Desjardins de La Mitis, Centre de services de Saint-Damase, au 375, rue de l'Église, à Saint-Damase**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le promoteur, Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase, souhaite aménager un parc éolien d'une puissance totale de 24 MW constitué de huit éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune. Ce parc, d'une superficie de 22,36 km², serait localisé sur des terres privées de la municipalité de Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia.

L'aménagement de ce parc nécessiterait, entre autres, le déboisement d'une superficie de 11,79 ha, l'amélioration de chemins existants (2,04 km), la construction de chemins d'accès (5,2 km), le remplacement de quatre ponceaux sur des cours d'eau et l'installation d'un réseau collecteur. Le projet impliquerait aussi l'installation de câblage de communication de fibre optique, la construction d'un poste de raccordement, d'un bâtiment d'exploitation et d'entretien ainsi que l'installation d'un mât de mesure de vent. Le coût total du projet est estimé à 70 M\$. Le promoteur souhaiterait entreprendre les travaux au printemps 2013, pour une mise en service en décembre 2013.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions se feraient sentir dans les milieux naturel et humain.

Concernant le milieu naturel, l'étude d'impact mentionne la présence de cinq espèces de chauve-souris et quatre espèces d'oiseaux à statut particulier. Le promoteur envisagerait de placer les éoliennes à l'extérieur des zones d'habitats préférentiels de ces espèces et effectuerait les travaux de déboisement en dehors de la période de nidification allant du 1^{er} mai au 1^{er} octobre.

Pour ce qui est du milieu humain, l'étude d'impact indique que les éoliennes pourraient interférer avec la réception de signaux de télévision en provenance de la station CBGAT de Matane, ce qui pourrait créer une image fantôme dans l'écran pour quelques dizaines de résidences. Dans le cas d'une dégradation, le promoteur prendrait des mesures correctives ou compensatoires adéquates pour permettre une réception satisfaisante. Quant aux répercussions sur le paysage, les éoliennes seraient peu visibles à partir de la route 132, mais le seraient davantage pour les noyaux villageois de Saint-Moise et de Saint-Noël.

Ce projet contribuerait à la création de 25 à 50 emplois durant la période de construction de neuf mois.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 26 octobre 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-saint-damase@bape.gouv.qc.ca.

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication
418 643-7447, poste 532 ou 1-800-463-4732
En collaboration avec Luc Nolet
Conseiller en communication